

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ D'ENTRELACS

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Municipalité d'Entrelacs, tenue à la salle du conseil, au centre communautaire, au 2351, chemin d'Entrelacs à Entrelacs, le lundi 16 mai 2016.

1- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le maire, monsieur Sylvain Breton, déclare l'assemblée ouverte à 20 h.

Les membres du conseil présents sont : madame Diane Nadeau, et messieurs Christin DuBois, Gilles Delamirande, Richard Houde, Réjean Larochelle et Sylvain Riopel, formant quorum sous la présidence de monsieur Sylvain Breton, maire.

Madame Ginette Brisebois, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

16-05-87-2

Monsieur Réjean Larochelle, appuyé par monsieur Christin DuBois, propose d'adopter l'ordre du jour en ajoutant les points 9.3 : Informations sur la Journée de la Terre et 10.1 : Point d'informations.

1. **Ouverture de l'assemblée à 20 h**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 18 avril 2016**
4. **Correspondance significative**
5. **Administration et communication**
 - 5.1 Approbation des dépenses du mois d'avril 2016 (169 408,61 \$)
 - 5.2 Approbation des dépenses non récurrentes du mois d'avril 2016 (37 806,74 \$) et autorisation de ces paiements
 - 5.3 Rapport financier au 30 avril 2016
 - 5.4 Octroi du contrat pour l'entretien des espaces gazonnés
 - 5.5 Reconnaissance de deux organismes aux fins du programme d'assurances des dommages offert par l'Union des Municipalités du Québec (UMQ)
6. **Protection des citoyens**
 - 6.1 Rapport mensuel du Service de protection des incendies et des premiers répondants
 - 6.2 Autorisation à suivre une formation de base pour premiers répondants
 - 6.3 Autorisation de signature : entente d'entraide mutuelle
7. **Travaux publics**
 - 7.1 Autorisation de dépense : nouvelle lumière de rue
 - 7.2 Octroi du contrat pour les travaux de réfection de la route Montcalm et du chemin Chartier
 - 7.3 Avis de motion - Règlement 2016-499 concernant la réfection de chemins privés
 - 7.4 Autorisation pour lancer un appel d'offres pour le marquage de lignes de rues

8. Urbanisme

- 8.1 Rapport mensuel du service de l'Aménagement du territoire
- 8.2 Acceptation de la démission d'un membre du CCU
- 8.3 Demande de dérogation mineure : 1060, chemin des Îles
- 8.4 Demande de dérogation mineure : 1531, rue du Moulin-à-Vent
- 8.5 Demande de P.I.I.A. : rue Rock

9. Environnement et hygiène du milieu

- 9.1 Rapport mensuel de Compo Recycle pour avril 2016
- 9.2 Autorisation de dépense : amarrage du ponton pour l'été 2016
- 9.3 Informations sur la Journée de la Terre

10. Loisirs, arts et culture

- 10.1 Point d'informations

11. Vie communautaire et famille

- 11.1 Autorisation de signature - Protocole d'entente pour l'utilisation des locaux de la Maison des Aînés d'Entrelacs

12. Économie et développement touristique

13. Varia

14. Période de questions du public

15. Clôture de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 18 AVRIL 2016

16-05-88-3

Considérant qu'une copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 18 avril 2016 a été remise à chaque membre du conseil, à l'intérieur du délai prévu par le code municipal, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Monsieur Gilles Delamirande, appuyé par madame Diane Nadeau, propose d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 18 avril 2016 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

4. CORRESPONDANCE SIGNIFICATIVE

La liste de la correspondance significative a été déposée au conseil.

5. ADMINISTRATION ET COMMUNICATION

Approbation des dépenses du mois d'avril 2016

16-05-89-5.1

Monsieur Richard Houde, appuyé par monsieur Sylvain Riopel, propose d'approuver les dépenses du mois d'avril 2016 au montant de 169 408,61 \$. Ce montant inclut 35 473,52 \$ pour les salaires.

Adoptée à l'unanimité.

Approbation des dépenses non récurrentes du mois d'avril 2016
16-05-90-5.2

Monsieur Richard Houde, appuyé par madame Diane Nadeau, propose que la directrice générale soit et est autorisée à émettre les chèques pour le paiement des factures non récurrentes du mois d'avril 2016, et ce pour un montant total de 37 806,74 \$.

Monsieur Richard Houde, conseiller responsable, fait une ventilation des dépenses non récurrentes pour le mois d'avril 2016.

Adoptée à l'unanimité.

Rapport financier au 30 avril 2016
Point 5.3

La directrice générale dépose un rapport financier au 30 avril 2016.

Octroi du contrat pour l'entretien des espaces gazonnés
16-05-91-5.4

La Municipalité a envoyé quatre (4) demandes, a affiché l'avis public aux 2 endroits habituels et a publié l'offre de services sur le site Internet municipal afin de recevoir des soumissions pour la coupe de gazon et l'entretien des espaces gazonnés pour l'été 2016.

Une (1) soumission a été reçue :

	<u>Montant forfaitaire incluant les taxes</u>
M. Giroux et fils	4 000 \$

Monsieur Richard Houde, appuyé par monsieur Gilles Delamirande, propose d'accepter la soumission de M. Giroux et fils, étant la seule et conforme, et d'autoriser la directrice générale à procéder au paiement selon les termes inscrits dans l'appel d'offres.

Cette dépense affectera les comptes grand livre 02 63900 522.

Adoptée à l'unanimité.

Reconnaissance de deux organismes aux fins du programme d'assurances de dommages offert par l'Union des Municipalités du Québec (UMQ)
16-05-92-5.5

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adhéré au programme de l'UMQ relativement aux assurances de dommages pour les organismes à but non lucratif œuvrant sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) organismes demandent à être reconnus par la Municipalité afin de pouvoir adhérer à ce programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Richard Houde, appuyé par monsieur Christin DuBois que l'Association du lac des Îles d'Entrelacs (ADLIE) et le Groupe populaire d'Entrelacs soient reconnus par le conseil municipal d'Entrelacs aux fins du programme d'assurances de dommages de l'UMQ.

Adoptée à l'unanimité.

6. PROTECTION DES CITOYENS

Rapport mensuel / Service de protection des incendies et premiers répondants Point 6.1

Monsieur Christin DuBois, conseiller responsable, dépose le rapport du Service de protection des incendies et des premiers répondants pour le mois d'avril 2016.

Autorisation à suivre une formation de base pour premiers répondants 16-05-93-6.2

Monsieur Christin DuBois, appuyé par monsieur Sylvain Riopel, propose d'autoriser madame Nicole Fontaine et messieurs Marc-Antoine Bellefeuille, Éric Charron et Patrick Charron à suivre la formation de base #3 pour premiers répondants et qu'ils se conforment aux critères d'embauche établis par la résolution 15-11-218-6.2, s'il y a lieu.

Adoptée à l'unanimité.

Autorisation de signature - Entente d'entraide mutuelle 16-05-94-6.3

Monsieur Christin DuBois, appuyé par monsieur Réjean Larochelle, propose d'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services avec la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.

Adoptée à l'unanimité.

7. TRAVAUX PUBLICS

Autorisation de dépense : nouvelle lumière de rue 16-05-95-7.1

CONSIDÉRANT QU' une demande d'installation de lumière de rue a été faite par un citoyen résidant au 475, chemin Orlijean;

CONSIDÉRANT QUE le directeur et le chef d'équipe de la voirie sont allés sur place et sont en accord avec cette demande;

CONSIDÉRANT QUE les voisins immédiats sont en accord avec cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Riopel, appuyé par monsieur Richard Houde, d'autoriser l'installation d'une lumière de rue sur le poteau d'Hydro-Québec #4 situé devant le 475, chemin Orlijean.

Cette dépense affectera le compte budgétaire 02 34000 681.

Adoptée à l'unanimité.

Octroi du contrat pour les travaux de réfection de la route Montcalm et du chemin Chartier
16-05-96-7.2

La Municipalité a fait un appel d'offres public pour des travaux de réfection de la route Montcalm et du chemin Chartier.

Dix (10) soumissions ont été reçues :

	<u>Taxes incluses</u>
1. Pavage Jérômien	797 207,91 \$
2. Pavage JD Inc.	562 337,27 \$
3. Uniroc Construction Inc.	641 411,03 \$
4. Construction Bauval	588 686,38 \$
5. Excavation Normand Majeau Inc.	530 782,67 \$
6. Pavages Multipro	590 451,24 \$
7. Maskimo Construction Inc.	614 932,29 \$
8. Sintra Inc.	547 028,06 \$
9. 9306-1380 Québec Inc.	580 980,17 \$
10. Asphaltage Constructions ANOR	619 485,30 \$

Monsieur Sylvain Riopel, appuyé par monsieur Richard Houde, propose de suivre la recommandation des Consultants S.M. Inc. et d'accepter la soumission de Excavation Normand Majeau Inc. au montant de 530 782,67 \$, taxes incluses, étant conforme et la plus basse. Le tout conditionnellement à l'acceptation du règlement d'emprunt 2016-498.

Cette dépense sera payée par le règlement d'emprunt et affectera les comptes budgétaires 23 04005 521 et 23 04006 521.

Adoptée à l'unanimité.

Avis de motion
Point 7.3

Monsieur Sylvain Riopel donne avis que, lors d'une séance ultérieure, il présentera, pour adoption, le règlement 2016-499 concernant la réfection de chemins privés.

Autorisation pour lancer un appel d'offres pour le marquage des lignes de rues
16-05-97-7.4

Monsieur Sylvain Riopel, appuyé par madame Diane Nadeau, propose d'autoriser la directrice générale à lancer un appel d'offres, sur invitation, pour des travaux de marquage de lignes de rues.

Adoptée à l'unanimité.

8. URBANISME

Rapport mensuel du Service de l'aménagement du territoire
16-05-98-8.1

Monsieur Gilles Delamirande, appuyé par monsieur Réjean Larochelle, propose d'accepter le rapport du Service de l'aménagement du territoire pour le mois d'avril 2016.

Adoptée à l'unanimité.

**Acceptation de la démission d'un membre du CCU
16-05-99-8.2**

Considérant que monsieur Jacques Léonard a donné sa démission du CCU le 28 avril dernier, par courriel, pour cause de déménagement, il est proposé par monsieur Gilles Delamirande, appuyé par monsieur Sylvain Riopel d'accepter sa démission, que le maire lui fasse parvenir une lettre de remerciements et que le poste ainsi vacant puisse être comblé dans les prochaines semaines ou prochains mois.

Adoptée à l'unanimité.

**Demande de dérogation mineure - 1060, chemin des Îles
16-05-100-8.3**

La Municipalité a reçu une demande de dérogation mineure pour le 1 060, chemin des Îles afin de permettre l'agrandissement d'une galerie donnant sur le lac, suivant l'émission d'un permis non-conforme en 2006.

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure pour le 1 060, chemin des Îles est présentée au conseil municipal suite aux recommandations du CCU qui a eu séance tenante le 19 avril 2016;

CONSIDÉRANT QUE la présente dérogation mineure vise à régulariser l'agrandissement d'une galerie en porte-à-faux sur le lac des Îles;

CONSIDÉRANT QU' en 1979, la galerie mesurait 25,5 pieds par 6 pieds (7,77 m X 1,83 m);

CONSIDÉRANT QUE la galerie a été agrandie vers le lac en 2006, suivant l'émission d'un permis par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le permis a été émis de façon non-conforme à la réglementation en vigueur sur les rives et le littoral et qu'en ce sens, l'agrandissement est dérogatoire;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur n'a pas à être tenu responsable de la non-conformité du permis émis par la Municipalité en 2006;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande à l'unanimité au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure qui permet de régulariser la situation actuelle sans qu'aucun nouvel agrandissement ne soit permis;

Le maire, monsieur Sylvain Breton, demande si des gens du public désirent se faire entendre sur cette demande de dérogation mineure.

Aucune question n'est posée.

EN CONSÉQUENCE, monsieur Gilles Delamirande, appuyé par monsieur Christin DuBois, propose d'accepter cette demande de dérogation mineure.

Adoptée à l'unanimité.

**Demande de dérogation mineure - 1531, rue du Moulin-à-Vent
16-05-101-8.4**

La Municipalité a reçu une demande de dérogation mineure pour le 1 531, rue du Moulin-à-Vent afin de permettre que soit construit un quai d'une superficie supérieur à 20 mètres carrés.

- CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure pour le 1 531, rue du Moulin-à-Vent est présentée au conseil municipal suite aux recommandations du CCU qui a eu séance tenante le 19 avril 2016;
- CONSIDÉRANT QUE la présente dérogation mineure vise à permettre qu'un quai d'une superficie supérieure à 20 m² soit construit;
- CONSIDÉRANT QUE le demandeur a été représenté par ses parents lors de l'assemblée de conseil;
- CONSIDÉRANT QUE le demandeur est déjà propriétaire d'un premier quai et que son frontage sur le lac lui permet d'en avoir un second;
- CONSIDÉRANT QUE le deuxième quai proposé dépasserait de 12 m² la superficie permise;
- CONSIDÉRANT QUE le demandeur a fait l'acquisition d'un quai avant même de s'informer des normes règlementaires;
- CONSIDÉRANT QU' il serait possible pour le demandeur de se conformer à la réglementation municipale;
- CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal de refuser la demande de dérogation mineure;
- CONSIDÉRANT QUE le demandeur est venu chercher un permis à la Municipalité après avoir fait l'acquisition de son quai;
- CONSIDÉRANT QUE le besoin exprimé par le demandeur est pour effectuer de la navigation à la voile;
- CONSIDÉRANT QUE l'emplacement proposé du quai ne nuirait pas à la navigation sur le lac;

Le maire, monsieur Sylvain Breton, demande si des gens du public désirent se faire entendre sur cette demande de dérogation mineure.

Deux personnes s'expriment à ce sujet.

EN CONSÉQUENCE, monsieur Sylvain Riopel, appuyé par monsieur Richard Houde, propose d'accepter cette demande de dérogation mineure à la condition que les dimensions autorisées du quai ne dépassent pas 8 pieds de largeur par 27 pieds de longueur et que celles de la passerelle ne dépassent pas 3 pieds de largeur par 10 pieds de longueur.

**Demande de P.I.I.A. - rue Rock
16-05-102-8.5**

La Municipalité a reçu une demande de P.I.I.A. pour un terrain vacant sur la rue Rock (6608-80-1449) afin d'y construire un bâtiment de plus de 20 mètres carrés avec un toit plat.

- CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande d'étude de P.I.I.A. pour un toit à faible pente sur un terrain vacant de la rue Rock, portant le matricule (6608-80-1449);
- CONSIDÉRANT QUE le P.I.I.A. a fait l'objet d'une étude par le CCU lors de sa réunion du 19 avril 2016;
- CONSIDÉRANT QUE l'architecture du bâtiment est adaptée au choix d'un toit plat;
- CONSIDÉRANT QUE le bâtiment à toit plat, par son architecture, sa volumétrie et le choix de ses matériaux de revêtement extérieur, comme la pierre, s'intègre bien au milieu environnant;
- CONSIDÉRANT QUE l'architecture du bâtiment est compatible avec les caractéristiques des bâtiments voisins, puisqu'ils ont aussi un toit à faible pente;
- CONSIDÉRANT QUE les teintes de gris utilisées pour les matériaux de revêtement extérieurs sont sobres et s'apparentent entre elles;
- CONSIDÉRANT QU' en milieu naturel, les matériaux comme le bois ou finibois de type Canexel, sont privilégiés comme matériaux de revêtement;
- CONSIDÉRANT QUE la localisation des bâtiments est planifiée de manière à conserver le plus possible le couvert végétal naturel et éviter les déblais remblais;
- CONSIDÉRANT QUE le projet déposé répond favorablement à l'ensemble des objectifs et critères d'évaluations applicables pour l'étude d'un P.I.I.A. pour toits plats;
- CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter le projet de P.I.I.A. pour toit plat déposé au bureau municipal par M. Guy Thibodeau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gilles Delamirande, appuyé par monsieur Sylvain Riopel, d'accepter le projet de P.I.I.A. pour toit plat.

Adoptée à l'unanimité.

9 ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU

Rapport mensuel de Compo Recycle pour le mois d'avril 2016 Point 9.1

Monsieur Réjean Laroche, conseiller responsable, dépose le rapport de Compo Recycle pour le mois d'avril 2016.

Autorisation de dépense : amarrage du ponton pour l'été 2016
16-05-103-9.2

Monsieur Réjean Larochelle, appuyé par monsieur Gilles Delamirande, propose d'autoriser une dépense de 100 \$ par mois à la succession de monsieur Lucien Gareau pour l'amarrage du ponton de la Municipalité à leur quai pour la saison estivale 2016.

Cette dépense affectera le compte budgétaire 02 29020 451.

Adoptée à l'unanimité.

Informations sur la Journée de la Terre
Point 9.3

Monsieur Sylvain Riopel fait un point d'informations sur la Journée de la Terre et informe les gens que l'inauguration de la station de lavage pour embarcations nautiques se fera lors de cette journée.

10. LOISIRS, ARTS ET CULTURE

Point d'information
Point 10.1

Monsieur Sylvain Riopel fait un point d'information sur les activités à venir :

- Fête de la pêche, le 4 juin 2016
- Activité de fin des classes pour l'école St-Émile, le 15 juin 2016

et sur les activités passées :

- Élections au CLE (les membres ont été réélus à l'unanimité)

11. VIE COMMUNAUTAIRE ET FAMILLE

Autorisation de signature - Protocole d'entente pour l'utilisation des locaux de la Maison des Aînés d'Entrelacs
16-05-104-11.1

Madame Diane Nadeau, appuyée par monsieur Christin DuBois, propose d'autoriser le maire et la directrice générale à signer le protocole d'entente concernant l'utilisation des locaux de la Maison des Aînés d'Entrelacs avec le Club de l'Âge d'Or d'Entrelacs.

Adoptée à l'unanimité.

12. ÉCONOMIE ET DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

13. VARIA

14. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Les questions portaient sur les sujets suivants :

- Commentaires sur l'étude des HEC
- Informations sur les assurances de l'UMQ
- Est-ce que la nouvelle lumière de rue sera au Dell?
- Pourquoi le ponton n'est pas amarré au quai public?
- Journée du Grand-Ménage et Fête de la pêche à la même date

15. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare l'assemblée close à 21 h.

Je, Sylvain Breton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Breton,
Maire

Ginette Brisebois,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Six (6) personnes assistaient à l'assemblée.